

SOMMAIRE

DISPOSITIF REGLEMENTAIRE DE L'USAGE DES PRODUITS DE PROTECTION DES PLANTES, DES FRUITS ET LEGUMES BIOLOGIQUES

Produits phytopharmaceutiques : Point réglementaire sur leur utilisation en AB Les Préparations Naturelles Peu Préoccupantes (PNPP) Evolutions de la réglementation	3
Produits phytopharmaceutiques en Belgique : législation actuelle et à venir	5

RESULTATS D'EXPERIMENTATIONS DE PRODUITS DE PROTECTION DES PLANTES, DES FRUITS ET LEGUMES BIOLOGIQUES

Interet du pyrevert dans la protection des cultures legumières (pucerons de la salade et altises sur cruciferes)	6
L'extrait d'écorce d'orange comme produit de protection des plantes	7
L'intérêt du spinosad pour la culture de choux et de fruits	8
La prévention biologique du sclerotinia avec coniothyrium minitans en légumes feuilles	9
interets de Quassia amara et des extraits des plantes dans la protection des cultures	10

PERSPECTIVES DE LA PROTECTION DES PLANTES : AGENTS DE LUTTE BIOLOGIQUE ET BIOMOLECULES

Nouvelles molécules pour la protection des plantes – Présentation d'un nouveau projet INTERREG : PHYTOBIO	11
Le marché des agents de lutte biologique en Europe : situation actuelle et perspectives	12
« Support à l'homologation de produits phytopharmaceutiques pour l'agriculture biologique » en Belgique : initiative mise en place et perspectives	13

PROBLEMATIQUE DE L'UTILISATION DES PRODUITS DE PROTECTION DES PLANTES UTILISABLES EN AB

Les produits de biocontrôle: Statut et perspectives sous la législation européenne.....	14
Preparations d'origine naturelle et dispositifs de recherche en France	15
Recherche concernant la lutte biologique de moisissures pathogènes des plantes.....	16

ÉTATS DES LIEUX REGLEMENTAIRES ET BILAN TECHNIQUE DE L'USAGE DES PRODUITS DE PROTECTION DES PLANTES UTILISABLES EN AB DANS QUELQUES PAYS EUROPEENS

Faciliter l'enregistrement en Europe d'organismes de biocontrôle, d'extraits de plantes et de composés semiochimiques et la situation actuelle en Suisse	17
La protection végétale biologique aux Pays-Bas	18
Réglementation allemande sur les produits phytopharmaceutiques à faible risque	19